



Le 5 janvier 2022

Aux associations Martinoyennes

Objet : subvention 2022

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Veillez trouver, ci-joint, le dossier de demande de subvention pour l'année 2022, il est également disponible sur le site internet ainsi qu'à l'accueil de la Mairie.

Le dossier dûment complété, **accompagné des pièces justificatives** (à joindre obligatoirement pour l'étude du dossier), **devra être remis en mairie pour le 15 février 2022 au plus tard.**

Les demandes de subvention (ou de participations financières à des évènements ou manifestations) seront étudiées lors du vote du budget 2022.

Restant à votre disposition,

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Christophe GOURAUD

Mairie de Saint-Martin-des-Noyers

28, rue de l'Eglise  
85140 SAINT-MARTIN-DES-NOYERS  
Tél 02.51.07.82.60

~~02 51 07 82 60~~

[www.saintmartindesnoyers.fr](http://www.saintmartindesnoyers.fr)  
[mairie@saintmartindesnoyers.fr](mailto:mairie@saintmartindesnoyers.fr)